



# ÉLECTIONS MUNICIPALES

2 novembre 2025

Guide de l'électeur



English version of this document  
is available on our website.



## DATES IMPORTANTES

- **19 septembre au 3 octobre**  
Mises en candidature.
- **8 octobre**  
Dépôt de la liste électorale.  
Avis d'inscription sur la liste électorale  
acheminé à toutes les adresses civiques.
- **13 et 16 octobre**  
Commission de révision de la liste  
électorale (demandes d'inscription,  
de radiation ou de correction).
  - 13 octobre de 17 h à 20 h
  - 16 octobre de 10 h à 13 h
- **26 octobre**  
Jour du vote par anticipation.
- **27 octobre**  
Jour du vote itinérant.
- **2 novembre**  
Jour du scrutin.

[cowansville.ca/elections](https://cowansville.ca/elections)



## Message de la présidente d'élection

Le 2 novembre prochain, l'ensemble des citoyennes et des citoyens des municipalités du Québec seront conviés à exercer leur droit démocratique afin d'élire les personnes qui composeront leur conseil municipal pour les quatre prochaines années. Votre vote est primordial pour contribuer à la vie démocratique de votre milieu. En exerçant ce droit, vous pourrez choisir l'élue ou l'élue qui représentera le mieux vos intérêts auprès du conseil municipal.

En tant que présidente d'élection, je suis heureuse de veiller au bon déroulement de ce processus avec rigueur, impartialité et transparence. Ma mission est claire : m'assurer que chaque électeur puisse exercer son droit de vote dans un cadre sécuritaire, neutre et respectueux, parce que chaque voix compte!

Une élection, c'est l'affaire de tous. C'est pourquoi il revient à chaque électeur de vérifier que son nom figure sur la liste électorale, car pour voter, votre nom doit obligatoirement y apparaître. Je tiens aussi à saluer les candidates et les candidats. Il faut du courage pour s'engager, pour proposer des idées et pour vouloir faire une différence. Peu importe les résultats, votre implication mérite d'être reconnue.

Alors chers électrices et électeurs, je vous invite à venir voter en grand nombre. C'est votre moment. C'est notre démocratie!



*Julie Lamarche*

Mme Julie Lamarche, OMA  
Greffière et présidente d'élection



## MISES EN CANDIDATURE

La période électorale débutera le 19 septembre prochain. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection situé au 220, place Municipale, Cowansville, entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, au plus tard à 16 h 30. Un avis d'élection sera publié à cet effet et vous informera des dates et heures prévues par la présidente d'élection pour recevoir les déclarations de candidature à son bureau.

Visitez le [electionsmunicipales.gouv.qc.ca](http://electionsmunicipales.gouv.qc.ca) ou communiquez avec le bureau de la présidente d'élection afin de connaître les étapes nécessaires à votre mise en candidature.



## QUI PEUT VOTER?

Toute personne inscrite sur la liste électorale de la Ville peut voter.  
**Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription.**

## POUR VOTER, UNE PERSONNE DOIT :

1. Être inscrite sur la liste électorale.
2. Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection, soit le 2 novembre 2025.
3. Ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la Loi ou être sous tutelle.
4. Ne pas avoir perdu vos droits électoraux.
5. Avoir la citoyenneté canadienne.

ET

Être domicilié sur le territoire de Cowansville et, depuis au moins 6 mois, au Québec.

OU

Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 45 jours, soit au 19 septembre 2025.

Note : une électrice ou un électeur ne peut être inscrit qu'une seule fois et à un seul titre sur la liste électorale.

## CONFECTION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale de la Ville de Cowansville est confectionnée à partir de la liste électorale permanente tenue à jour par le directeur général des élections du Québec, à laquelle sont ajoutés les propriétaires d'un immeuble et les occupants d'établissement d'entreprise qui ont transmis leur inscription ou procuration à la présidente d'élection.

La liste électorale municipale sera déposée le 3 octobre 2025 et pourra être consultée à l'hôtel de ville en téléphonant au 450 263-0141.

Au début du mois d'octobre, vous recevrez par la poste un avis d'inscription sur la liste électorale mentionnant le nom des personnes inscrites à votre adresse. Si votre nom n'apparaît pas sur cette liste, vous devrez vous présenter à la Commission de révision pour procéder à votre inscription.

## VÉRIFIEZ MAINTENANT!

Le jour de l'élection, vous ne pourrez plus vous inscrire ni faire de changement d'adresse.

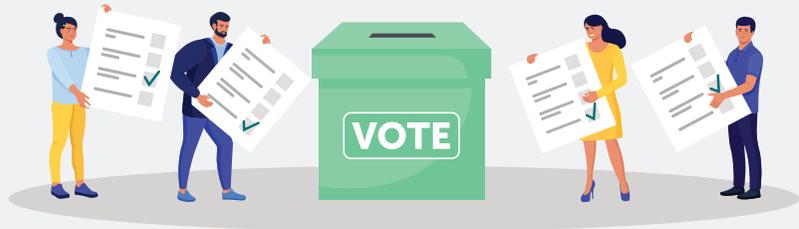


## ✓ RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La Commission de révision de la liste électorale siègera à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville située au 220, place Municipale, selon l'horaire suivant :

JOUR	DATE	HEURE
LUNDI	13 octobre 2025	17 h à 20 h
JEUDI	16 octobre 2025	10 h à 13 h

Vous pourrez présenter des demandes d'inscription, de correction ou de radiation. Ces demandes peuvent être faites par l'électeur, par un parent, par le conjoint de l'électeur ou par une personne qui cohabite avec lui. Dans le cas d'une radiation, la demande peut être faite par un électeur inscrit sur la liste électorale de la même section de vote que lui.



## ✓ PORTAIL ÉLECTEUR

Vous pouvez dès maintenant consulter la section Élections municipales disponible sur le site Internet de la Ville au [cowansville.ca](http://cowansville.ca) afin d'obtenir toutes les informations en lien avec l'élection.

Vous y trouverez notamment :

- Le lieu et les heures d'ouverture de la Commission de révision (inscription, correction ou radiation).
- Le lieu et les heures d'ouverture des bureaux de vote pour les différents scrutins.
- Les postes en élection et le nom des candidats.

## ✓ PREUVE D'IDENTITÉ POUR VOTER

Vous devrez obligatoirement présenter au scrutateur l'un des documents suivants :

- Carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

## ✓ VOTE ITINÉRANT

Le bureau de vote itinérant aura lieu le 27 octobre prochain. Pour y participer, vous devez vous inscrire avant le 16 octobre 2025 en remplissant le formulaire à cet effet. Une équipe composée d'un scrutateur et d'un secrétaire se déplacera pour vous permettre de voter.

Il s'agit d'une option pour les électrices et les électeurs qui ne peuvent pas se rendre à un bureau de scrutin pour des raisons de santé, de mobilité réduite ou d'autres motifs. Des formulaires d'inscription seront mis à la disposition des personnes domiciliées dans une résidence ou un centre pour aînés reconnu. Nous communiquerons avec les responsables de ces établissements pour établir la marche à suivre afin de s'assurer du bon déroulement.



## ✓ ÉLECTEURS EN HERBE

Dans le cadre du programme Électeurs en herbe, des petits bureaux de vote seront déployés le jour du scrutin, soit le 2 novembre prochain. Cette activité ne sera toutefois pas offerte lors du vote par anticipation.



Les enfants âgés de 3 ans et plus pourront eux aussi participer à l'exercice démocratique, accompagnés de leurs parents, en répondant à une question spécialement conçue pour eux par Élections Québec.

Cette initiative vise à sensibiliser les jeunes à l'importance du vote et à rendre les lieux de vote plus accueillants pour les familles. Les résultats du vote des électeurs en herbe seront transmis à Élections Québec, qui les diffusera sur son site Web.

Une belle occasion de vivre la démocratie en famille!

## ✓ VITRINE SUR NOS CANDIDATES ET CANDIDATS

Dans un souci constant de promouvoir la démocratie, la Ville participe cette année au projet pilote Vitrine d'informations présenté par le directeur général des élections, avec l'accord du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce projet vise à offrir aux électrices et aux électeurs un accès facilité à de l'information sur les personnes candidates, directement sur le site Web de la Ville, dans la section dédiée aux élections municipales. Chaque candidature pourra y être accompagnée d'une photographie ainsi que d'une série de questions permettant aux personnes candidates de se présenter et de faire connaître leurs principales idées.

La participation à cette vitrine demeure volontaire : bien que les personnes candidates soient invitées à y prendre part, leur contribution n'est pas obligatoire.

## ✓ ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés par la présidente d'élection, le 2 novembre 2025, à l'hôtel de ville. Dès que le recensement des votes sera terminé. Vous pourrez également suivre les résultats sur la page Facebook de la Ville : Ville de Cowansville – Page officielle.

## SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Présentez-vous au bureau de vote désigné pour votre district qui sera indiqué sur votre carte de rappel. Les bureaux seront ouverts de 10 h à 20 h. Voir la carte des districts au verso.

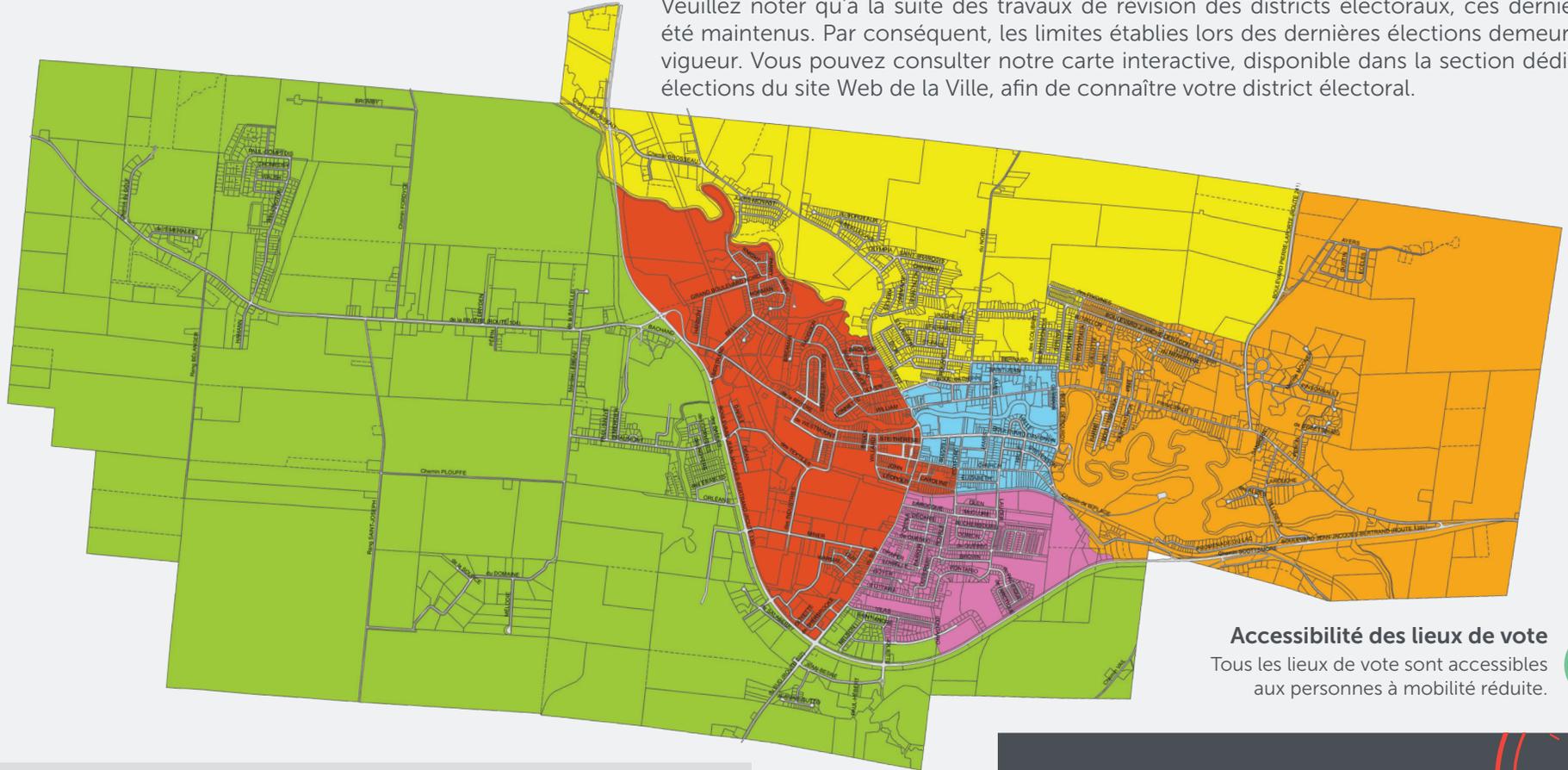
**Vote par anticipation : 26 octobre, de 12 h à 20 h**

Le bureau de vote par anticipation se tiendra, pour tous les districts, dans le gymnase de l'école des Colibris situé au 186, rue du Nord, à Cowansville.



## CARTE ÉLECTORALE

Veillez noter qu'à la suite des travaux de révision des districts électoraux, ces derniers ont été maintenus. Par conséquent, les limites établies lors des dernières élections demeurent en vigueur. Vous pouvez consulter notre carte interactive, disponible dans la section dédiée aux élections du site Web de la Ville, afin de connaître votre district électoral.



**Accessibilité des lieux de vote**  
Tous les lieux de vote sont accessibles  
aux personnes à mobilité réduite.



### POUR TOUTE INFORMATION

Bureau de la présidente d'élection  
220, place Municipale  
Cowansville (Québec) J2K 1T4  
Téléphone : 450 263-0141  
Télécopieur : 450 263-9357  
hdvgreffe@ville.cowansville.qc.ca

Directeur général des élections  
du Québec  
Téléphone : 1-888-353-2846  
Courriel : info@electionsquebec.qc.ca  
Site Web : electionsquebec.qc.ca

**QUATRE HEURES  
POUR ALLER VOTER,  
C'EST VOTRE DROIT!**

Le jour de l'élection, votre employeur doit  
s'assurer que vous disposez de quatre heures  
consécutives pour aller voter.

